

Délibération n°

D_2023_11_29_72

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :
23 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

Séance du 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le **29 novembre à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Samuel COTTEREAU, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Guillaume MAGNIN Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Estelle MARCHAIS à M. Remy BERTHOD-ONFROY, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT, Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO

Absents excusés : Mme Mélanie CONSCIENCE - M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Marlène JACQUET

OBJET – CONVENTION DE MISE DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE DU CDG74

Rapporteur : M. Yohann TRANCHANT, Maire

La collectivité a sollicité le CD74, par une demande en date du 23 juillet 2021, pour la mise à disposition d'un archiviste du CDG74 pour effectuer la mission de maintenance et traitement des archives de la commune. Une convention est alors établie et définit la nature et la durée des missions de l'archiviste, les conditions financières au 1^{er} janvier 2023 soit un tarif journée de 405 € - un tarif demi-journée de 210 € et les modalités d'exécution des missions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un archiviste du CDG74 au profit de la commune,
- **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 2,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y afférents
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 01/12/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Marlène JACQUET

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 07/12/23

Et de la publication le : 08/12/23